

PV 09/10/2018

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 09 octobre, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MONTERO, BERLAN, POMMIES, ESPEL, BOISSELIER, ARETTE-HOURQUET, MARQUINE, PETRISSANS, LAPOUBLE, KARST, SERRES-COUSINE
Excusée : M. DUHALDE, LAFITTE, LAFAURIE, COYOS.

Secrétaire : Mathieu Boisselier

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 11/09/2018

Après quelques corrections, le compte rendu du 11 septembre est approuvé à l'unanimité.

DM Jardin du Curé

Le montant global pour les travaux du Jardin du Curé est de 39 674,78 € TTC, ceux-ci sont subventionnés à hauteur de 80%. Le reste à charge pour la mairie est d'environ de 6 600 € HT.

A la fin des travaux le coût s'avère être un peu plus élevé d'environ 2 400 €

M. le maire demande de modifier le compte en provisionnant de 2 400 € afin de pouvoir régler les dernières factures avant subvention.

10 votes exprimés ; 8 pour et 2 abstentions.

Tarifs cantine

Mr le Maire indique que lors de la dernière réunion avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque aucun changement de tarif n'a été effectué sur le prix des repas. Le tarif est pour le moment maintenu en l'état.

De nombreuses actions sont à l'étude, notamment la visite des personnels de cuisine des différentes écoles sur l'ensemble des postes de fabrication, pour une meilleure connaissance du fonctionnement de la cantine centrale.

Des réflexions sont engagées pour l'augmentation de la part de BIO dans l'alimentation ainsi que la favorisation des circuits courts d'approvisionnement.

Règlement utilisation des salles

Le règlement intérieur de l'utilisation de la salle G.Bourdalès et du foyer est adopté à l'unanimité.

M. Lapouble souhaiterait le même règlement pour la salle de sport. Devant l'impossibilité de vérification heure par heure du bon état de la salle à moins d'y consacrer un agent à plein temps, il est décidé l'écriture et l'affichage d'un règlement intérieur spécifique à cette salle.

Règlement intérieur école

Le règlement intérieur de l'utilisation de la garderie est adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

1/ Le secrétariat de mairie fait état d'un devis pour le remplacement d'un poste informatique. Le conseil demande d'avoir au minimum un second devis avant de s'exprimer sur le choix du matériel.

2/La réunion publique est fixée au 22 novembre prochain.

Il est convenu que Mme Berlan prendra contact avec un intervenant pour l'explication des actions menées par la Communauté d'Agglomération.

3/M. le Maire fait état des loyers de la boulangerie. L'entreprise n'a rien versé en septembre. Il semblerait qu'elle ait procédé ce jour à un versement de la moitié du loyer mais M. Franczak n'a pas donné d'informations avant la réunion. Depuis le printemps aucun versement de remboursement de la dette contractée sous le précédent mandat n'a eu lieu contrairement aux engagements pris.

4/M. Arette-Hourquet fait état de son inquiétude concernant les travaux, pourtant votés à l'unanimité au précédent conseil, sur le chemin de Matiloun. Comme vu lors du dernier conseil la route refaite il y a plus de 10 ans n'avait pas été épaulée à l'époque ce qui entraîne des difficultés de croisement des véhicules. M. Arette-Hourquet préconise donc là où cela est possible d'apporter de la terre le long du goudron pour palier à ce problème. La commission voirie est chargée de faire les devis sur cette nouvelle solution.

5/M. le Maire donne lecture d'une lettre reçue en mairie et déposée dans un certain nombre de boîtes aux lettres de la commune. Celle-ci mélange le problème sur le chemin Matiloun avec l'achat de la maison Saubade et le projet Chenaout. L'auteur demande des travaux sur le chemin de Matiloun alors qu'il était présent au dernier conseil municipal qui a justement décidé de la réalisation de ceux-ci, ce qui surprend une partie des conseillers présents.

M. le Maire et M. Pommies ont reçu l'auteur de la lettre le lundi 08 octobre à la mairie, les autres adjoints ne pouvant se rendre à cette entrevue.

M. le Maire explique que malgré les explications fournies par la mairie, l'auteur continue dans ses invraisemblances.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.